



SOMMAIRE

	Page
Point 22 de l'ordre du jour :	
La situation au Kampuchea : rapport du Secrétaire général (suite)	695

Président : M. Ismat T. KITTANI (Iraq).

POINT 22 DE L'ORDRE DU JOUR

La situation au Kampuchea : rapport
du Secrétaire général (suite)

1. M. SOURINHO (République démocratique populaire lao) : Ce n'est pas de gaieté de cœur que ma délégation remonte encore cette année à cette tribune pour dénoncer le caractère partial et illégal du débat sur la prétendue situation au Kampuchea auquel s'est livrée depuis hier l'Assemblée générale, à la suite, comme ce fut le cas pour les deux années précédentes, des manœuvres savamment manigancées et sans cesse renouvelées par certains de ses membres, avec l'encouragement et le soutien actif de deux grandes puissances. Je veux parler de la Chine et des Etats-Unis, qui poursuivent des buts analogues en Asie du Sud-Est, à savoir opposer les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est [ANASE] au groupe de pays de l'Indochine, en vue, s'agissant de la Chine, de réaliser à longue échéance ses visées hégémonistes et expansionnistes sur tous les pays de la région et, en ce qui concerne les Etats-Unis, de préserver leur influence qui est en perte de vitesse dans cette partie du monde depuis la défaite retentissante de leur aventure militaire survenue en Indochine en 1975.

2. A côté des noirs desseins de ces deux grandes puissances, l'ultime objectif commun à tous les instigateurs, principaux et auxiliaires, du maintien du point intitulé « La situation au Kampuchea » à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale, vise à s'ingérer cyniquement dans les affaires intérieures du peuple du Kampuchea et à s'opposer à la renaissance de ce peuple ainsi qu'à priver la République populaire du Kampuchea de la place qui lui revenait de droit au sein de cette organisation au profit d'une bande coupable de génocide que le monde entier avait irrémédiablement condamnée.

3. Voilà, dans toute sa vérité, la signification réelle du présent examen de la prétendue situation au Kampuchea.

4. Par ailleurs, il est bon de noter aussi que jamais dans l'histoire de l'Organisation, qui vient de franchir, dans l'honneur et la dignité, le cap de ses 36 années d'existence, une ingérence aussi ouverte et aussi caractérisée dans les affaires intérieures d'un Etat Membre, du genre auquel nous assistons en ce moment, n'a été commise par l'Organisation des Nations Unies sous quelque prétexte que ce soit. Le maintien, depuis trois ans, de la prétendue question de la situation au Kampuchea à l'ordre du jour de l'Assemblée générale et la présente discussion de cette question par cette haute instance, au mépris de l'opposi-

tion énergique de la République populaire du Kampuchea, qui est le seul gouvernement légal et légitime du peuple du Kampuchea et le véritable maître du pays, constituent un phénomène non seulement vraiment singulier, mais aussi extrêmement dangereux pour la coexistence pacifique entre les peuples.

5. Pour toutes ces raisons, ma délégation tient à marquer clairement sa vive protestation et sa profonde indignation à l'égard de l'exercice décadent et pernicieux dans lequel certains membres de l'Assemblée ont, avec beaucoup de cynisme, engagé l'Organisation des Nations Unies. Nous espérons, dans l'intérêt de cet organisme comme dans l'intérêt de la paix et de la stabilité en Asie du Sud-Est et dans le monde, que cet exercice prendra fin à cette session et que l'Assemblée générale consacrera, à l'avenir, toutes ses ressources matérielles et morales précieuses à l'examen des questions urgentes et concrètes qui se posent au monde et qui touchent réellement à l'autodétermination des peuples, à la paix et à la sécurité internationales ainsi qu'au développement économique et social des pays du tiers monde.

6. Au demeurant, nous savons tous pertinemment bien qu'on ne saurait trouver une solution juste à un faux problème ou à un problème artificiellement créé. Le prétendu problème du Kampuchea relève manifestement de cette catégorie d'invention.

7. Or depuis trois ans, on a crié à qui veut l'entendre que la prétendue situation au Kampuchea constituait un grave danger pour la paix et la sécurité des pays voisins, notamment pour les pays de l'ANASE, et spécialement pour la Thaïlande. Mais trois années ont passé et, autant que le monde le sache, la paix et la sécurité des pays voisins du Kampuchea, et en particulier la paix et la sécurité de la Thaïlande, n'ont pas été une seule fois menacées ou perturbées par le Kampuchea, mais, au contraire, elles l'ont été par des tentatives de coup d'Etat perpétrées à l'intérieur de la Thaïlande par ses propres officiers supérieurs et généraux, dont la dernière en date remonte au mois d'avril dernier.

8. En outre, la paix et la sécurité de la Thaïlande et celles des autres pays de l'ANASE sont réellement menacées, et cela, presque tous les dirigeants de ces pays le savent très bien, par les activités de sape et de subversion des groupes pseudo-révolutionnaires d'obédience maoïste qui opèrent à l'intérieur des frontières de ces pays avec l'aide et le soutien indéfectible de la Chine. Minimiser cette menace ou tenter de l'imputer aux autres dans des desseins inavouables et en vertu de considérations contingentes serait se laisser entraîner dans les manœuvres machiavéliques des hégémonistes de Pékin, dont le talent de subversion n'a d'égal que leur soif expansionniste.

9. En tant que voisin immédiat de la République populaire du Kampuchea, mon pays est, au même titre, sinon plus, que la plupart des pays de l'ANASE, intéressé et concerné par ce qui se passe au Kampuchea.

10. Mais qu'est-ce qui s'est passé au Kampuchea qui a provoqué, ou plus précisément justifié, la mise en branle, depuis trois ans, de la communauté internationale contre le peuple du Kampuchea, qui, ayant subi pendant quatre

longues années de dures épreuves de génocide, mérite pourtant, ne serait-ce que sur le plan des droits de l'homme et de la morale, toute notre sympathie, sinon notre assistance? Ce qui s'est exactement passé au Kampuchea le 7 janvier 1979, c'est que, ne pouvant se résigner à une extinction certaine de sa race à la suite de la politique d'extermination systématique menée, depuis sa victoire historique du 15 avril 1975, par la clique de Pol Pot, qui gouvernait le pays d'une manière sanglante avec l'aide d'innombrables conseillers chinois, l'héroïque peuple du Kampuchea s'est soulevé dans tout le pays et a renversé ses bourreaux, et ce, avec l'aide des forces vietnamiennes qui accomplissent un devoir internationaliste, comme des volontaires chinois l'avaient fait à l'égard du peuple coréen pendant la guerre de Corée, au début des années 50.

11. Ce genre d'assistance militaire d'un pays à un peuple frère, victime de la politique de génocide pratiquée à vaste échelle par ses dirigeants tyranniques, n'est pas le propre des peuples de l'Indochine; il a été et est également, et l'histoire des 30 dernières années le prouve, pratiqué par d'autres pays et d'autres peuples en d'autres temps et dans d'autres parties du monde, y compris par certains de ceux qui ont, depuis trois ans, uni sans vergogne leur voix à celle de ces pays qui, dans des desseins politiques bien calculés, continuent à crier à fendre l'air à l'invasion du Kampuchea par le Viet Nam et réclament tapageusement le droit à l'autodétermination pour le peuple du Kampuchea, tandis que certains d'entre eux persistent avec obstination à dénier le même droit à certains peuples et certains territoires qu'ils ont assujettis ou conquis par la force.

12. Il suffirait de jeter un regard sur la liste des participants à la récente soi-disant Conférence internationale sur le Kampuchea, autour de laquelle on continue de faire beaucoup de publicité, et sur la liste des auteurs du projet de résolution A/36/L.3/Rev.1 pour se rendre compte du caractère bien fondé des affirmations que je viens d'avancer. Et parmi ces auteurs figure encore, et c'est là le comble de l'ironie, le nom de certains pays dont le gouvernement a accédé, ou a été maintenu, au pouvoir grâce aux baïonnettes des forces étrangères et, pis encore, grâce à l'aide des mercenaires.

13. C'est dire que ce projet de résolution, dont j'aurai l'occasion de reparler à un stade ultérieur, est pour nous tout à fait irrecevable en raison de la crédibilité légale et morale de certains de ses auteurs, sans parler d'autres considérations.

14. De toute manière, je reviens à la prétendue situation au Kampuchea, qui intéresse beaucoup d'entre nous. Ayant renversé ses bourreaux et balayé tous ses agents de génocide de la capitale et du reste du pays, le peuple du Kampuchea a fondé la République populaire du Kampuchea, qui a fermement opté pour la politique extérieure de paix, d'indépendance, d'amitié et de non-alignement. Elle a, par la suite, et à maintes reprises, affirmé sa volonté d'établir des relations de bon voisinage et de coopération avec tous les pays de la région sur la base du strict respect des principes de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, de la non-ingérence dans les affaires intérieures, du règlement pacifique des différends, de l'égalité et de l'avantage mutuel.

15. Cette politique, qui est conforme à la Charte ainsi qu'aux principes et objectifs du mouvement des pays non alignés, a été poursuivie sans relâche par la République populaire du Kampuchea, ce qui lui a valu une audience internationale de plus en plus grande et, actuellement, plus de 30 pays épris de paix et de justice ont reconnu la République populaire du Kampuchea. Ceux qui ne veulent pas encore se prononcer pour le moment sont libres de ne pas le faire, mais le moment viendra où la justice finira inmanquablement par l'emporter.

16. Sur le plan intérieur, après avoir échappé de justesse à la disparition définitive, l'héroïque peuple du Kampuchea, quoique affaibli par quatre années de génocide, s'était mis courageusement au travail pour panser ses blessures et, en même temps, édifier une société nouvelle. Grâce principalement à ses propres efforts accompagnés de l'aide multiforme des pays socialistes frères, de l'assistance des pays amis et des organisations internationales, le peuple du Kampuchea a pu réaliser des progrès remarquables dans tous les domaines. Il a, notamment sur le front économique et social, malgré d'énormes difficultés laissées par la longue guerre d'agression dévastatrice et surtout par le régime de génocide, accompli des résultats satisfaisants en développant sans cesse la production agricole grâce à l'augmentation de la surface cultivée qui était de 800 000 hectares en 1979 et devrait atteindre 1 800 000 hectares cette année.

17. Le vaillant peuple du Kampuchea a également, durant les trois dernières années, remis en marche de nombreuses entreprises industrielles, rétabli toutes les voies de communication, rouvert et créé des écoles, des universités, des hôpitaux et des services sanitaires dans tout le pays. En plus, il a aussi rouvert le marché et mis en circulation la monnaie, ce qui a contribué à normaliser et à améliorer progressivement ses propres conditions de vie sur le plan humain, à l'époque du progrès foudroyant de la science et de la technique.

18. Sur le front politique et de sécurité, conjointement avec des opérations de nettoyage des débris polpotistes, le peuple du Kampuchea a procédé, en mai dernier, en présence de nombreux correspondants de la presse étrangère, aux premières élections générales démocratiques dans tout le pays, à la suite desquelles il a mis sur pied les principales institutions étatiques, dont l'Assemblée nationale, le Conseil d'Etat et le Conseil des ministres.

19. Il ressort clairement des réalisations mentionnées ci-dessus que la situation au Kampuchea, sous la bannière de la République populaire du Kampuchea, se normalise et se consolide constamment, tant sur le plan économique et social que politique. Dans ces conditions, nous ne comprenons pas le fait que certains d'entre nous s'obstinent, au mépris de toute réalité et de toute logique qui caractérise un esprit évolué propre aux représentants à l'Assemblée générale, à inventer le « problème du Kampuchea » qui n'existe que dans cette enceinte et dans certaines capitales des pays voisins où on se livre fébrilement en ce moment aux activités de subversion et d'ingérence ouverte dans les affaires intérieures du peuple du Kampuchea. La récente rencontre au sommet des traîtres Khieu Samphan, Son Sann et Sihanouk, selon l'expression contenue dans la déclaration du Ministère des affaires étrangères de la République populaire du Kampuchea, en date du 16 octobre 1981 [voir A/36/609], rencontre organisée par le Gouvernement de Singapour et qui a eu lieu dans la capitale de ce pays, ainsi que les négociations infructueuses qui se déroulent en ce moment, en conséquence de cette ignominieuse rencontre, à Bangkok, entre les représentants des trois factions en vue de mettre sur pied un prétendu gouvernement de coalition contre la République populaire du Kampuchea, en sont des témoignages éloquents.

20. A tous les éminents représentants ici présents, je demande si ces activités ne constituent pas des violations flagrantes de la Charte et des normes élémentaires du droit international? J'invite, en tout cas, tous ceux qui ont à cœur le respect des principes bien consacrés des relations entre les Etats à y réfléchir sérieusement.

21. Au cours de ce présent débat et durant les discussions antérieures à l'Assemblée générale sur la prétendue situation au Kampuchea, certains ont parlé de fait accompli au Kampuchea pour justifier la discussion interminable de

cette question au sein de cet organe et, éventuellement, pour justifier des actions encore plus pernicieuses à l'avenir à l'encontre de ce pays meurtri.

22. A ce propos, je voudrais leur poser la série de questions suivantes : combien de cas de faits accomplis ont-ils relevé dans les relations internationales depuis que l'Organisation des Nations Unies fut créée ? N'ont-ils jamais vu le cas, comme celui survenu au Kampuchea, en d'autres temps et dans d'autres parties du monde ? En posant ces questions, je ne veux pas donner l'impression de vouloir encourager les faits accomplis et c'est pourquoi je tiens à préciser clairement que mon pays condamne tous — je souligne le mot « tous » — les faits accomplis, partout où ils sont commis. A ce titre, nous avons fermement condamné les faits accomplis commis par le régime raciste sud-africain dans le cadre de sa politique abjecte de bantoustanisation en Afrique australe et de la promotion d'un règlement interne en Namibie ; nous avons également énergiquement condamné les faits accomplis commis par Israël dans sa politique d'implantation de colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés. Devant tous ces faits accomplis, malheureusement, nous avons constaté avec beaucoup d'amertume que la position de certains pays qui parlent avec grandiloquence aujourd'hui à propos du prétendu fait accompli au Kampuchea était en contradiction totale avec ce qu'ils professent. C'est dire que nous sommes en ce moment en train de nager dans une grande mare d'hypocrisie stagnante. En tout cas, pour nous comme pour les quelque 30 Etats souverains qui ont reconnu la République populaire du Kampuchea, le fait qui était intervenu le 7 janvier 1979 au Kampuchea était particulièrement un fait bien accompli, puisqu'il a permis au peuple du Kampuchea d'échapper au génocide.

23. Voici 48 heures qu'on noie jusqu'au cou l'Assemblée générale, tout au moins ma délégation, sous des larmes de crocodile versées sur le sort du peuple du Kampuchea, qui, pourtant, n'a nullement besoin de cette fausse compassion.

24. En effet, comme l'a souligné clairement le Vice-Président du Conseil des ministres et Ministre des affaires étrangères de la République populaire du Kampuchea, M. Hun Sen, dans son télégramme en date du 13 octobre adressé au Président de l'Assemblée générale et au Secrétaire général : « il n'existe pas de « problème kampuchéen », et partant de « solution politique globale » à y apporter » [voir A/36/596].

25. A la lumière de cette affirmation on ne peut plus catégorique de la part d'un des plus hauts responsables du Kampuchea, il serait très souhaitable et conforme à la Charte que l'Assemblée générale se dessaisisse de cette question, créée artificiellement par certains d'entre nous en vue de dresser des obstacles sur la voie de la renaissance du peuple du Kampuchea et d'exacerber la tension en Asie du Sud-Est.

26. Dans le but de réduire cette tension et de rétablir la paix et la stabilité dans la région, ce qui bénéficierait à tous les pays qui s'y trouvent, les trois pays de l'Indochine avaient fait, lors des conférences des ministres des affaires étrangères des trois pays, qui s'étaient tenues à Hô Chi Minh-Ville et à Phnom Penh en janvier et en juin de cette année, des propositions de tenir une conférence régionale englobant, d'une part, les pays de l'ANASE et, de l'autre, les pays de l'Indochine avec la participation, en tant qu'observateur, du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à titre personnel et de représentants de quelques autres pays à désigner d'un commun accord [voir A/36/86 et A/36/328 et Corr.1]; cette conférence aurait pour tâche de trouver des solutions à tous les problèmes qui sont une source de préoccupations communes pour les deux groupes de pays.

27. En faisant cette proposition de réunir une conférence régionale, ce qui est en conformité avec la pratique observée dans d'autres régions du monde, les trois pays de l'Indochine procédaient de l'esprit que les problèmes de l'Asie du Sud-Est devraient être avant tout réglés par les pays de la région eux-mêmes sans ingérence de l'extérieur. En plus, les trois pays de l'Indochine ont également proposé qu'à une étape ultérieure, une conférence internationale à participation plus large convenue d'un commun accord par les deux parties soit convoquée pour entériner et garantir l'accord réalisé au cours de la conférence régionale ; ils se sont aussi déclarés prêts à envisager la possibilité d'accepter que cette conférence internationale soit convoquée par l'Organisation des Nations Unies si, toutefois, celle-ci cesse de reconnaître la clique de Pol Pot.

28. Il est regrettable que ces propositions raisonnables et cohérentes des trois pays de l'Indochine aient été rejetées par les pays de l'ANASE, qui ont, de propos délibéré, opté pour l'internationalisation de la question de l'Asie du Sud-Est, faisant en cela le jeu de Pékin agissant en étroite collusion avec nos anciens agresseurs, les Etats-Unis d'Amérique.

29. Ainsi, en juillet dernier, bien que sachant à l'avance que la République populaire du Kampuchea, la République socialiste du Viet Nam et la République démocratique populaire lao, qui sont les trois pays directement intéressés et concernés, ne participeraient pas à la prétendue Conférence internationale sur le Kampuchea, convoquée à la suite de la résolution 35/6 de l'Assemblée générale à laquelle elles s'étaient opposées, beaucoup de pressions ont été exercées afin de parvenir à réunir cette funeste conférence. Il allait de soi que les trois pays de l'Indochine avaient rejeté et condamné cette conférence ainsi que le résultat de ses travaux qui constituaient une ingérence inadmissible dans les affaires intérieures du peuple du Kampuchea. Et ce serait grandement s'illusionner que d'espérer persuader, d'une manière ou d'une autre, les trois pays de l'Indochine de se joindre à ces activités illégales et condamnables.

30. Or, il est pour nous un fait acquis que le résultat de cette conférence, dans laquelle les pays de l'ANASE, contrairement à leur attente, n'ont pu jouer qu'un humiliant rôle auxiliaire, pour ne pas dire dérisoire, n'est rien d'autre que la consécration du diktat de Pékin à l'égard des trois peuples de l'Indochine, en particulier à l'égard du peuple du Kampuchea, au bénéfice duquel on prétend se battre pour le droit à l'autodétermination. Point n'est besoin en outre de dire que la réalisation des décisions de cette conférence ne pourra que favoriser le retour au pouvoir de la bande sanguinaire de Pol Pot, laquelle, à n'en pas douter, mènera jusqu'au bout sa politique de génocide brutalement interrompue.

31. Il ressort du présent débat qu'il y a un autre problème qui préoccupe plusieurs membres de la communauté internationale, à savoir la question de la présence des troupes vietnamiennes au Kampuchea. Je ne m'attarderai pas sur la raison de leur venue dans ce pays qui a, d'ailleurs, fait l'objet d'interprétations différentes de la part de certains d'entre nous durant les trois dernières années. Je ne pense pas qu'une nouvelle élaboration d'argumentation de part et d'autre aidera à faire progresser les choses.

32. Toutefois, je tiens à rappeler aux membres de cette auguste assemblée qu'en vue de régler ce problème, les ministres des affaires étrangères des trois pays de l'Indochine avaient, lors de leur conférence tenue dans la capitale de mon pays, Vientiane, en juillet 1980¹, proposé de créer une zone démilitarisée sous contrôle international adéquat sur la frontière entre le Kampuchea et la Thaïlande, après quoi le Viet Nam et le Kampuchea envisageraient le retrait partiel de troupes vietnamiennes du Kampuchea. Ce pre-

mier pas serait bien entendu suivi par d'autres si la situation le permettait et on s'acheminerait ainsi progressivement vers une normalisation complète.

33. Dans ce même contexte, M. Hun Sen, vice-président du Conseil des ministres et ministre des affaires étrangères de la République populaire du Kampuchea, avait aussi clairement réitéré au cours de sa récente visite à New Delhi ce qui suit :

« Le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea envisagera, en accord avec le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam, le retrait partiel des troupes vietnamiennes du Kampuchea si la Thaïlande cesse de soutenir et d'aider les débris polpotistes et les autres groupes réactionnaires dans leurs activités de sape contre la République populaire du Kampuchea et cesse d'accorder des sanctuaires sur son territoire à ces éléments. »

34. Partant de ce qui précède, on peut se demander si la tension qui règne actuellement en Asie du Sud-Est réside dans la prétendue situation au Kampuchea ou dans les activités d'ingérence dans les affaires intérieures du Kampuchea auxquelles se livrent certains pays de l'ANASE, qui aident la bande criminelle de Pol Pot et les autres groupuscules réactionnaires armés jusqu'aux dents par Pékin avec la collusion des Etats-Unis à provoquer des troubles dans les zones frontalières Thaïlande-Kampuchea, ce qui a provoqué un exode de réfugiés. Des gens impartiaux donneront une réponse juste à cette question. Quant à ceux qui, tout en répandant la flamme, déclarent vouloir combattre l'incendie, ils ne pourront, tôt ou tard, que se prendre à leur propre jeu.

35. Quelle est la vraie dimension de la prétendue situation au Kampuchea. Si l'ONU en général et l'Assemblée générale en particulier voulaient apporter leur contribution dans la recherche de solutions à tous les problèmes qui préoccupent la communauté internationale concernant l'Asie du Sud-Est, les efforts à fournir consisteraient, selon nous, non pas à exacerber la tension dans les relations entre les pays de l'ANASE et ceux de l'Indochine, mais à aider à rapprocher leurs positions sans qu'une partie impose, par le soutien de l'extérieur, sa volonté à l'autre.

36. Nous espérons que l'Assemblée générale, à la faveur de la dynamique de paix et de négociations directes sans interférence étrangère engagée par les trois pays de l'Indochine, fournira sa contribution dans le rétablissement de la paix, de la stabilité et de l'amitié en Asie du Sud-Est.

37. M. LING Qing (Chine) [traduction du chinois] : Une année s'est écoulée depuis que l'Assemblée générale a adopté une résolution sur la situation au Kampuchea lors de sa trente-cinquième session. Le Secrétaire général a présenté un rapport sur la mise en œuvre de la résolution 35/6 [A/36/583]. Nous sommes maintenant saisis d'un projet de résolution sur la situation au Kampuchea, lequel a été soumis à la présente session par les pays membres de l'ANASE et d'autres pays [A/36/L.3/Rev.1]. A notre sens, il s'agit là d'un nouvel effort pour défendre la Charte et les normes adoptées dans la conduite des relations internationales afin de maintenir la paix en Asie du Sud-Est et dans le reste du monde.

38. Au cours de l'année écoulée, le peuple du Kampuchea a remporté de nouvelles victoires dans sa lutte contre l'agression vietnamienne. Sa force s'accroît et les différentes factions patriotiques progressent dans le sens de la formation d'une coalition.

39. Le peuple kampuchéen a dû livrer un combat inégal, mais sa lutte courageuse lui a permis de remporter de nouvelles victoires: Il a souvent pris l'initiative et attaqué les forces vietnamiennes dans certains endroits et il a pu détruire de nombreuses positions ennemies. Il a également

intensifié la guérilla. Ses champs élargis d'opérations pénètrent profondément dans les zones occupées. Face à des pertes croissantes et au mauvais moral de l'armée, en raison de la ferme résistance des Kampuchéens, les agresseurs vietnamiens ont des difficultés à lancer une offensive à grande échelle. Ainsi le peuple kampuchéen a ébranlé l'affirmation du Viet Nam selon laquelle la situation au Kampuchea est « irréversible » et il a également déjoué le plan visant à obliger les Kampuchéens à se battre contre des Kampuchéens. Les envahisseurs vietnamiens sont maintenant pris au piège.

40. Entre-temps, la politique et le programme du Gouvernement du Kampuchea démocratique et du Front de grande union nationale patriotique et démocratique du Kampuchea se sont acquis l'appui croissant du peuple kampuchéen. Les différentes factions patriotiques kampuchéennes progressent vers la formation d'une coalition afin de renforcer la lutte contre les agresseurs vietnamiens. La déclaration conjointe des dirigeants des trois factions patriotiques, à la suite de leur récente réunion à Singapour, témoigne de la volonté résolue du peuple kampuchéen de resserrer les rangs et de mener à bien la lutte contre les agresseurs. Le Comité *ad hoc* des trois factions kampuchéennes, qui se réunit actuellement à Bangkok, s'efforce de constituer une coalition contre l'agression vietnamienne. Nous sommes convaincus qu'une telle coalition consolidera considérablement les forces patriotiques et donnera une puissante impulsion à leur lutte afin que la situation continue d'évoluer dans un sens favorable au peuple du Kampuchea.

41. La lutte du peuple kampuchéen contre les agresseurs est une cause juste qui bénéficie de la sympathie et du soutien de toutes les nations qui défendent la justice et chérissent la paix. Elle a déjoué l'ambition effrénée du Viet Nam, qui voulait annexer le Kampuchea et établir son hégémonie sur l'Asie du Sud-Est. En outre, elle a bloqué l'expansion de l'Union soviétique — qui vise à établir son hégémonie dans le monde — en Asie du Sud-Est. C'est pourquoi le peuple kampuchéen lutte non seulement pour sa survie nationale, mais aussi pour le maintien de la paix en Asie du Sud-Est et dans le monde.

42. Cependant, les agresseurs ne renoncent jamais facilement. Le Viet Nam est résolu à poursuivre son occupation du Kampuchea à tout prix. Il a recours à toutes sortes de prétextes et de mensonges afin de masquer son crime d'agression, de rester au Kampuchea et de se tirer de ses difficultés actuelles. Tous les membres de l'Assemblée se rappelleront qu'au début de son invasion du Kampuchea le Viet Nam a justifié celle-ci en prétextant que la politique du Gouvernement du Kampuchea démocratique ne lui plaisait pas. C'est parfaitement absurde. Si l'on accepte cet argument, quelle sécurité pourront connaître les nations plus petites et plus faibles qui ont un voisin plus grand et plus puissant? Plus tard, le Viet Nam a affirmé qu'il avait envahi le Kampuchea à l'« invitation » d'un prétendu gouvernement de ce pays. En fait, le Gouvernement du Kampuchea démocratique était le gouvernement légitime lorsque le Viet Nam a commencé son invasion, et le but de cette invasion était précisément de renverser ce gouvernement légitime. Tout cela s'est produit avant que les envahisseurs n'aient eu le temps de mettre en place un régime fantoche. Il est donc impossible au Viet Nam de justifier son agression sous prétexte qu'il a été « invité ».

43. Pareilles affabulations ont été catégoriquement réfutées par les représentants à des sessions précédentes de l'Assemblée générale. Le Viet Nam s'est donné beaucoup de mal à monter une farce d'« élections » à Phnom Penh au début de cette année en espérant donner un semblant de légitimité au régime de Heng Samrin. Il a commencé alors à proclamer bien haut que « la question du Kampuchea

n'existe plus ». Cet argument absurde est une preuve supplémentaire du défi lancé par le Viet Nam. Il y a 200 000 soldats vietnamiens au Kampuchea. Le régime de Heng Samrin n'est qu'un fantoche soutenu par les baïonnettes vietnamiennes. La violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Kampuchea par le Viet Nam et les provocations armées répétées du Viet Nam contre la Thaïlande ont semé le chaos dans les pays voisins et provoqué des troubles graves dans la région. Ce sont l'autorité de la Charte et les normes des relations internationales qui sont en cause. Il s'agit d'une question grave qui touche la paix dans le monde. Les autorités vietnamiennes essaient de rejeter tout cela en affirmant que la question du Kampuchea « n'existe plus ». Mais elles ne peuvent tromper qu'elles-mêmes.

44. Lorsque le Viet Nam prétend qu'il a envahi le Kampuchea en raison d'une « menace de la Chine » ou en raison de ses litiges avec la Chine, c'est là un autre mensonge. Il essaie de se présenter comme une petite nation faible, malmenée par la grande puissance du Nord, et voudrait que les gens croient qu'il n'avait d'autre solution que d'envahir le Kampuchea. C'est une absurdité et c'est absolument faux. Les autorités vietnamiennes semblaient être emportées par un sentiment de victoire en unifiant leur nation avec le soutien des peuples du monde. A ce moment-là, un dirigeant d'Hanoi s'était vanté avec impudence que le Viet Nam était déjà la « troisième puissance militaire » dans le monde. Hanoi pensait que le temps était venu de créer une « fédération indochinoise » par la force.

45. Les autorités vietnamiennes ont été, en outre, enhardies par l'appui total de l'Union soviétique. Il vaut la peine de réfléchir au fait qu'après la signature hâtive du traité « d'amitié et de coopération » avec l'Union soviétique, le Viet Nam a immédiatement lancé une invasion massive contre le Kampuchea. Et ce n'était là nullement une coïncidence. La prétendue menace de la Chine a été fabriquée par le Viet Nam lorsque son invasion du Kampuchea a été condamnée de façon universelle. La Chine est au nord. Si le Viet Nam se sentait vraiment menacé par la Chine, pourquoi alors devait-il envahir un voisin du sud beaucoup plus faible? Et pourquoi refuse-t-il catégoriquement de s'associer à la Chine et à d'autres pays pour garantir l'indépendance et le statut de pays neutre et non aligné du Kampuchea? Les affirmations du Viet Nam ne tiennent simplement pas.

46. Il existe des relations de longue date entre la Chine et le Viet Nam. La Chine s'est toujours opposée à l'agression et à l'expansion par l'impérialisme, le colonialisme et l'hégémonisme. C'est pourquoi la Chine a prêté son appui inconditionnel au Viet Nam pendant ses luttes nationales de libération. De même, lorsque le Viet Nam a envahi ouvertement le Kampuchea voisin, la Chine s'y est opposée. C'est pourquoi le Viet Nam en est venu à considérer la Chine comme un obstacle dans sa quête pour l'hégémonie régionale et s'est retourné contre la Chine. Le mythe d'une « menace chinoise » sert évidemment à masquer les actes d'agression et d'expansion du Viet Nam et à semer la discorde entre la Chine et les pays de l'Asie du Sud-Est. Il a également pour but de contraindre la Chine à appuyer la politique téméraire du Viet Nam visant à l'hégémonie régionale au Kampuchea et dans l'ensemble de l'Asie du Sud-Est.

47. Une autre tactique utilisée par le Viet Nam consiste à déclarer qu'il consentirait à un retrait partiel de ses troupes du Kampuchea si les autres pays cessaient d'appuyer le Kampuchea démocratique. C'est une tactique semblable à celle d'une bande de voleurs qui, ayant pénétré dans une maison, l'ayant pillée, et ayant commis un meurtre, offrirait de réduire le nombre de voleurs qui y ont pénétré si les voisins s'abstenaient d'aider le propriétaire à se débarrasser

des criminels. Comment peut-on s'attendre qu'une proposition aussi absurde soit acceptée? L'offre du Viet Nam de retirer partiellement ses troupes ne diffère guère d'une logique de criminels.

48. Le Viet Nam a réclamé à grands cris la convocation d'une prétendue « conférence régionale » pour contrer les résolutions de l'Assemblée générale et la Conférence internationale sur le Kampuchea et pour masquer son agression criminelle contre le Kampuchea. Telle est évidemment la raison cachée de son appel en vue de négociations entre les trois Etats de l'Indochine et les Etats de l'ANASE et entre les premiers et la Chine. En groupant ensemble les trois Etats de l'Indochine, le Viet Nam espère avant tout que soit reconnu le fait accompli de son invasion du Kampuchea. En faisant d'une question qui affecte la paix et la stabilité internationales un problème purement régional ou bilatéral, le Viet Nam espère éliminer la question de son invasion du Kampuchea de l'ordre du jour de la communauté internationale et, de ce fait, donner une base juridique à son occupation à long terme du Kampuchea. Nous devons y prendre garde.

49. Lors de ses trente-quatrième et trente-cinquième sessions, l'Assemblée générale a adopté à la majorité écrasante des voix des résolutions sur la situation au Kampuchea [résolutions 34/22 et 35/6] demandant le retrait immédiat et complet des troupes étrangères du Kampuchea afin de permettre au peuple kampuchéen de décider de son propre destin sans intervention étrangère et dans le respect de l'indépendance, de la neutralité et de l'intégrité territoriale du Kampuchea. Ces principes ont été réaffirmés dans la Déclaration adoptée par la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés qui s'est tenue à New Delhi en février dernier [voir A/36/116 et Corr. 1] et dans la Déclaration adoptée par la Conférence internationale sur le Kampuchea² qui s'est tenue au mois de juillet dernier à New York et à laquelle ont participé plus de 90 pays. Ces résolutions et déclarations, fondées sur les buts et principes de la Charte et les normes reconnues des relations internationales et reflétant les aspirations de tous les pays et peuples épris de paix revêtent un poids moral considérable au sein de la communauté internationale. Cependant, avec l'appui et la complicité de l'Union soviétique, le Viet Nam les a défiées, les qualifiant même d'« illégales » et de « nulles et non avenues ».

50. Le but des Nations Unies est de s'opposer à l'agression, de défendre la justice et de maintenir la paix et la sécurité internationales. L'Organisation des Nations Unies a le devoir de mettre un terme à toute agression contre un Etat souverain. En tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies, le Viet Nam doit respecter les résolutions de cette organisation et les appliquer. Au contraire, il a dénoncé ces résolutions pertinentes comme « illégales » et « nulles et non avenues ». Ceci prouve que le Viet Nam est bien déterminé à poursuivre une politique d'agression.

51. La délégation chinoise a clairement exposé sa position sur la question kampuchéenne au cours du débat général à l'Assemblée générale [10^e séance]. Le Gouvernement chinois estime que le Viet Nam doit retirer, immédiatement et sans condition, toutes ses troupes du Kampuchea afin de permettre au peuple kampuchéen de choisir librement son propre système politique et son gouvernement sans ingérence extérieure et sous le contrôle de l'Organisation des Nations Unies. Suite à un règlement dans ce sens, les pays intéressés pourraient, conjointement, donner une garantie internationale selon laquelle ils s'abstiendraient de s'ingérer dans les affaires intérieures du Kampuchea, de quelque façon que ce soit, ils respecteraient son indépendance et son statut de pays neutre et non aligné, ils s'abstiendraient d'occuper le territoire du Kampuchea ou de l'utiliser en tant que base pour une invasion ou une inter-

vention dans d'autres pays, et ils s'inclineront devant le résultat d'élections libres au Kampuchea, sous le contrôle de l'Organisation des Nations Unies. Nous voudrions voir le Kampuchea devenir un pays indépendant, neutre et non aligné ayant des relations amicales avec tous ses voisins et devenant un facteur de paix et de stabilité en Asie du Sud-Est. A part cela, la Chine n'a pas d'autres buts ou intérêts égoïstes.

52. Nous espérons que l'Assemblée générale s'en tiendra aux principes énoncés dans les résolutions de ses sessions précédentes et redoublera d'efforts pour résoudre la question kampuchéenne. En conclusion, nous lançons un appel à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies pour qu'ils votent en faveur du projet de résolution présenté par les Etats membres de l'ANASE et d'autres Etats.

M. Tarua (Papouasie-Nouvelle-Guinée), vice-président, prend la présidence.

53. M. ABDEL MEGUID (Egypte) [*interprétation de l'arabe*] : Trois ans ou presque se sont écoulés depuis qu'est apparu le problème kampuchéen, un problème aux aspects politiques et humanitaires compliqués, qui a fait de tout un peuple une victime de la répression, de l'expatriation et de l'invasion étrangère. Il est déplorable en effet que malgré les efforts internationaux persistants faits en vue de mettre fin à l'agression et de rétablir la paix au Kampuchea, le problème demeure, dans toute sa portée, menant ainsi à un accroissement de la tension en Asie du Sud-Est.

54. Malgré l'aspect positif des efforts que l'Organisation des Nations Unies ne cesse de déployer pour trouver une solution au problème, des éléments négatifs ont fait obstruction à ces efforts. L'un de ces éléments négatifs est par exemple la position adoptée par certains pays telle que celle prise par une superpuissance, en 1979, en vue de s'opposer à un projet de résolution dans lequel le Conseil de sécurité demandait la cessation des actes d'agression au Kampuchea et le retrait de toutes les forces étrangères du territoire de ce pays. Le plus récent de ces éléments négatifs a été le boycottage, par certaines des principales parties au différend, de la Conférence internationale sur le Kampuchea tenue en juillet dernier.

55. Conscients des souffrances du peuple kampuchéen et de la cruauté dont il est victime et convaincus que la persistance de cette situation risque de faire peser une menace sur la sécurité des pays de l'Asie du Sud-Est, nous estimons qu'il est urgent de réaliser un règlement politique d'ensemble du problème et nous pensons que toutes les parties intéressées ont le devoir de renoncer à ces attitudes négatives.

56. L'Assemblée générale, au cours des trente-quatrième et trente-cinquième sessions, a attiré l'attention de la communauté internationale sur la nécessité de trouver au problème kampuchéen un règlement d'ensemble. Cette volonté s'est reflétée dans les résolutions 34/22 et 35/6 de l'Assemblée générale, en date des 14 novembre 1979 et 22 octobre 1980, adoptées à une majorité écrasante. En 1981, une mesure préliminaire a été prise en vue de régler le problème kampuchéen, lorsque les efforts louables déployés par le Secrétaire général ont abouti à la convocation d'une Conférence internationale sur le Kampuchea le 13 juillet, conformément à la résolution 35/6.

57. Il est regrettable que, malgré la participation de 79 pays et de 14 observateurs, la Conférence ait été boycottée par le Viet Nam et un certain nombre d'autres pays, ce qui a eu un effet négatif sur les résultats de la Conférence.

58. L'Egypte faisait partie des pays qui ont participé aux travaux de la Conférence; elle a déclaré qu'elle appuyait la Déclaration et la résolution adoptées par cette conférence parce que ces deux instruments contenaient des éléments

positifs susceptibles de constituer une base viable à un règlement d'ensemble du problème kampuchéen. La Déclaration repose essentiellement sur la nécessité de protéger les droits légitimes de toutes les parties intéressées et de leur fournir les garanties voulues.

59. En réaffirmant aujourd'hui son soutien à la juste cause du peuple kampuchéen, l'Egypte n'essaie pas de défendre certains régimes ou certains dirigeants; elle s'inspire uniquement de principes bien établis auxquels elle a toujours adhéré et qu'elle s'est toujours engagée à défendre — des principes qui rejettent l'occupation étrangère et le recours à la force dans les relations internationales. C'est conformément à ces principes que la délégation égyptienne, dès le début de la présente session, a voté en faveur de l'acceptation des pouvoirs du Kampuchea démocratique. Cette position de l'Egypte, qui confirme celle que nous avons déjà prise, découle de notre respect du droit international et du fait que nous refusons de reconnaître un régime qui a été imposé à un peuple par une puissance militaire étrangère.

60. La délégation de l'Egypte appuie les efforts visant à trouver une solution politique équitable du problème et est convaincue que le projet de résolution A/36/L.3/Rev.1 contient de nombreux éléments positifs qui constituent une base équitable pour régler l'ensemble du problème. Le projet de résolution renferme dans son dispositif plusieurs paragraphes qui confirment les résolutions 34/22 et 35/6 de même que la Déclaration² et la résolution³ adoptées par la Conférence internationale sur le Kampuchea. Toutes ces résolutions ont été appuyées par l'Egypte ainsi que par une majorité écrasante de pays. Aux paragraphes 4, 5, 6, 8 et 9 du projet de résolution, l'Assemblée générale spécifie diverses mesures importantes dont l'application contribuerait à la solution du problème kampuchéen. Au paragraphe 10 du dispositif, l'Assemblée prie instamment tous les Etats d'Asie du Sud-Est et les autres Etats concernés qui ont boycotté les travaux de la Conférence internationale d'assister aux sessions futures de la Conférence dont la date sera fixée par la suite, conformément à la résolution¹ (I), adoptée par la première session de la Conférence.

61. Ma délégation réaffirme qu'une solution d'ensemble de ce problème ne pourra être trouvée sans la participation effective de toutes les parties intéressées; elle réaffirme que toutes les parties au problème, notamment les pays qui ont boycotté les travaux de la Conférence internationale, devraient faire preuve de bonne volonté en se rendant à cette invitation.

62. Ma délégation appuie également les objectifs humanitaires énoncés aux paragraphes 12, 13 et 15 du dispositif. Ces objectifs sont essentiels pour le peuple kampuchéen, qui est victime d'actes de répression et de souffrances les plus atroces.

63. A cet égard, je voudrais, au nom de l'Egypte, remercier le FISE et le Comité international de la Croix-Rouge pour les efforts qu'ils ont déployés en vue de secourir le peuple kampuchéen. Nous tenons à remercier aussi la Communauté européenne pour le rôle qu'elle a joué en contribuant au financement des opérations de secours en faveur de ce peuple malheureux.

64. Au paragraphe 14 du dispositif, l'Assemblée générale prie instamment les pays de la région d'établir une zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est; il est certain qu'une telle zone, si elle était créée, favoriserait la stabilité politique et économique d'une région considérée comme l'un des foyers de tension les plus dangereux du monde.

65. Etant donné les éléments positifs qu'il contient, ma délégation votera donc en faveur de ce projet de résolution. L'Egypte, qui avait déjà déclaré qu'elle appuierait les

résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur le problème kampuchéen de même que la Déclaration finale adoptée à la Conférence des pays non alignés, à New Delhi, où a été précisée la position des pays non alignés à cet égard, tient à réaffirmer une fois encore son adhésion à ces résolutions. Elle demande le cessez-le-feu ainsi que le retrait de toutes les troupes étrangères du territoire kampuchéen, conformément au calendrier qui sera arrêté par l'Organisation des Nations Unies.

66. L'Égypte réaffirme également le droit du peuple kampuchéen de choisir son système de gouvernement, sans ingérence étrangère; nous ne pouvons nous taire lorsqu'une invasion étrangère a lieu, parce que nous croyons en la liberté et en l'indépendance. Nous ne pouvons que nous opposer à la répression car nous sommes convaincus du droit des peuples à l'autodétermination et à la justice et de la suprématie du droit. La politique de l'Égypte à l'égard de cette question découle de notre attachement aux principes, consacrés dans la Charte, concernant le respect de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de tous les États, la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, le non-recours à la force dans les relations internationales, la reconnaissance du droit des peuples à l'autodétermination et le respect des principes fondamentaux des droits de l'homme. Notre position est uniforme et conséquente car nous sommes convaincus que la paix dans notre monde moderne est indivisible. Partant, l'agression contre la souveraineté et l'intégrité territoriale d'un pays quel qu'il soit est une violation flagrante de la paix et de la sécurité internationales — ce qui fait peser des responsabilités directes sur l'Organisation des Nations Unies et sur ses États Membres qui doivent prendre des mesures collectives et efficaces pour prévenir ou arrêter tout acte d'agression.

67. La situation au Kampuchea ne peut être admise par la communauté internationale; sinon, nous nous ferions les complices du recours à la force dans les relations internationales. L'Égypte, qui croit à la paix et au droit du peuple kampuchéen à l'autodétermination et à choisir son propre régime sans ingérence étrangère, demande donc à l'Organisation des Nations Unies et aux gouvernements des pays épris de paix de redoubler d'efforts pour parvenir à un règlement global et équitable du problème, qui garantirait au peuple du Kampuchea sa liberté, son indépendance et sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire.

68. M. OTT (République démocratique allemande) [*interprétation du russe*] : Contre la volonté du gouvernement légitime de la République populaire du Kampuchea et sans sa participation, une discussion de la prétendue situation au Kampuchea est à nouveau incluse dans l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Les champions de l'inscription de ce point illégal à l'ordre du jour prétendent qu'ils recherchent une « solution politique d'ensemble » au problème. Peut-être, ce faisant, ont-ils à l'esprit la condamnation, conformément au droit international, de la clique de Pol Pot renversée et chassée du pays qui a à son actif l'assassinat de plus de 3 millions d'hommes, de femmes et d'enfants? Mais c'est justement le contraire. Il est clair qu'ils veulent à nouveau imposer ce régime coupable de génocide au peuple du Kampuchea. Ce n'est qu'ainsi que l'on peut comprendre les exigences et les formules qui figurent dans le projet de résolution A/36/L.3/Rev.1. Est-ce que les auteurs de ce document se préoccupent vraiment de la nécessité de mettre fin à l'aide financière et militaire accordée par des milieux étrangers réactionnaires au reste de la bande de pillards et de terroristes de Pol Pot? Nullement. Ils disent même qu'il est nécessaire d'assurer la reconnaissance et l'aide internationales à ces forces vivant dans des camps le long de la frontière du Kampuchea. Ils ne se préoccupent pas non plus de la nécessité de fournir une aide efficace à ce peuple qui

souffre depuis si longtemps et qui, sous la direction de son gouvernement légitime, s'est engagé dans la voie de sa renaissance nationale. Dans ce document il n'y a pas un mot à propos de l'aide à la République populaire du Kampuchea. Au contraire, les auteurs de ce projet ont l'intention de poursuivre et même de légaliser, sous la bannière de l'ONU, l'ingérence dans les affaires intérieures de ce pays. On comprendra donc pourquoi mon gouvernement ne fournira pas de ressources pour des instruments d'ingérence de ce genre qui violent clairement les dispositions de la Charte.

69. La délégation de la République démocratique allemande réaffirme à nouveau que personne n'a le droit de s'ingérer dans les affaires intérieures de l'État souverain du Kampuchea ni d'imposer une fois de plus à son peuple le régime haïssable et renversé de Pol Pot. Pour cette raison, ma délégation rejette toute tentative faite à l'aide de la formule de la prétendue neutralisation et du prétendu retrait des forces étrangères pour perturber l'amitié traditionnelle et la coopération entre les trois peuples indochinois de la République démocratique populaire lao, du Viet Nam et du Kampuchea.

70. Depuis de nombreuses décennies, le peuple kampuchéen a dû lutter pour sa liberté et son indépendance et pour pouvoir vivre dans une atmosphère de paix. Ce peuple a subi des pertes incommensurables dans la lutte contre l'impérialisme et l'hégémonisme, contre le régime de génocide appuyé par des puissances étrangères. Il n'a pas fait tout cela pour ouvrir les portes au retour de Pol Pot. C'est pourquoi toutes les décisions qui seraient prises par des organes, quels que soient les titres qu'ils s'arrogent, sur les affaires intérieures de la République populaire du Kampuchea doivent être considérées comme illégales — et c'est exactement le cas pour la prétendue Conférence internationale sur le Kampuchea.

71. Ma délégation voudrait attirer l'attention sur un autre aspect inquiétant. On fait des tentatives pour déclarer que le rétablissement du régime de Pol Pot au Kampuchea est une condition, voire un préalable, à la paix et à la sécurité en Asie du Sud-Est. Mais il convient de dire clairement à cet égard qu'attendre le rétablissement du pouvoir de la clique de Pol Pot au Kampuchea serait une perte de temps et que ce serait une illusion dangereuse d'attendre des forces impérialistes et hégémonistes qui soutiennent cette clique tout progrès vers la paix, la sécurité et la stabilité dans la région.

72. La République populaire du Kampuchea existe maintenant depuis presque trois ans. Cette période a été suffisante pour constater que la normalisation de la vie politique, économique et culturelle dans la République populaire du Kampuchea ne menace nullement la paix, la sécurité et la stabilité en Asie du Sud-Est. Les événements qui se sont produits prouvent sans conteste que les causes de la tension qui existe actuellement dans cette région résident exclusivement dans la politique de certaines puissances qui visent à s'ingérer dans les affaires intérieures du Kampuchea et à exercer des pressions et un chantage sur tous les États de la région.

73. La même puissance impérialiste qui, au cours de nombreuses années, a mené une guerre cruelle contre le Viet Nam et d'autres peuples de l'Indochine, se trouve à nouveau au premier rang de ceux qui portent préjudice au Kampuchea. À titre d'exemple, il convient de se reporter aux déclarations des représentants officiels du Gouvernement des États-Unis sur la nécessité de renforcer la pression militaire sur la République populaire du Kampuchea grâce à des livraisons d'armes aux bandes d'assassins de Pol Pot qui opèrent dans les régions frontalières. À cet égard, il convient de rappeler également les exercices effectués par la VII^e flotte américaine dans cette région.

74. La politique hégémoniste de Pékin menace gravement la paix et la sécurité en Asie du Sud-Est. Pékin n'épargne pas ses efforts pour appuyer la clique de Pol Pot et, en même temps, se livre à des actes d'agression armée contre les pays voisins pour leur donner, dit-il, des « leçons ». On craint — et ces craintes sont parfaitement justifiées — que l'accès de Pékin aux arsenaux militaires du Pentagone dans le cadre d'une prétendue association stratégique, n'encourage les ambitions hégémonistes de Pékin et devienne une cause de nouveaux dangers pour les peuples d'Asie du Sud-Est.

75. La normalisation de la situation en Asie du Sud-Est et la création d'une zone de paix dans cette région ne sont possibles que grâce à un dialogue constructif entre les Etats de l'Indochine et l'ANASE.

76. Au cours du débat général, à la 3^e séance, le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao a, de nouveau, développé un programme constructif. Les propositions qui figurent dans le plan en sept points [voir A/36/561] reflètent l'aspiration du Kampuchea, du Viet Nam et de la République démocratique populaire lao de vivre en harmonie avec leurs voisins. Ils rejettent tout ce qui les sépare et concentrent leur attention sur les questions qui présentent un intérêt réciproque et qui peuvent et doivent être réglées.

77. Le temps n'est-il pas venu pour tous ceux qui veulent véritablement que la paix soit instaurée dans cette région de faire écho à ces propositions raisonnables? Les pays de l'ANASE n'ont-ils pas toutes les raisons possibles de renoncer à leur méfiance non fondée, et même à leur animosité, à l'égard de leurs voisins d'Indochine, et de les considérer comme des partenaires de négociation? Un dialogue responsable n'est-il pas la solution qui s'impose dans cette situation de tension et de danger?

78. La délégation de la République démocratique allemande confirme son point de vue selon lequel la prétendue question du Kampuchea n'existe pas. Les tentatives constamment faites en vue d'examiner cette pseudo-question n'apporteront rien de bon; elles sont seulement nocives et ne font qu'aggraver la tension. La seule question réelle est celle de la reconnaissance des transformations historiques qui ont eu lieu au Kampuchea et de la reconnaissance du gouvernement légitime de la République populaire du Kampuchea, auquel il faut accorder sa place légitime dans notre organisation. A cet égard, la délégation de la République démocratique allemande appuie totalement les termes du télégramme du Ministre des affaires étrangères de la République populaire du Kampuchea en date du 13 octobre 1981 [voir A/36/596].

79. Le soulèvement national qui a eu lieu le 7 janvier 1979 signifie que le peuple du Kampuchea a fait son choix. C'est avec succès qu'il s'est engagé sur la voie difficile de la renaissance nationale et sociale. Les élections libres et générales qui ont eu lieu le 1^{er} mai de cette année ont permis au processus de mise en place des organes démocratiques du pouvoir de s'achever. En exprimant, par l'intermédiaire du vote, sa confiance dans la politique du Conseil populaire révolutionnaire, la population du Kampuchea a, par là même, approuvé la voie de développement social choisie par le Conseil. C'est ainsi que le peuple du Kampuchea a exercé et continue d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination.

80. La vie est redevenue normale dans tous les domaines: agriculture, industrie, artisanat, développement de l'enseignement, santé publique et culture nationale. Ce phénomène retient l'attention générale et est de plus en plus reconnu, comme on en a eu la preuve lors des déclarations faites dans le cadre du débat général. Ainsi, le Ministre des affaires étrangères d'un pays, qui a pris la

parole au nom d'un certain nombre d'Etats occidentaux, a attiré l'attention sur ce processus et a souligné:

« Grâce aux efforts admirables déployés par l'opération de secours d'urgence internationale menée par le FISE et le Comité international de la Croix-Rouge, la condition physique d'une bonne partie de la population du Cambodge s'est améliorée ces deux dernières années. » [8^e séance, par. 73]

Ma délégation partage cette appréciation au sujet des mesures humanitaires prises à cet égard par les organisations internationales.

81. Cependant, il convient de reconnaître également que ce progrès tangible au Kampuchea n'aurait pas été possible sans la participation active du Gouvernement de Phnom Penh. Ainsi, le Directeur exécutif du FISE a fait observer à plusieurs reprises, en relation avec les opérations d'aide internationale, qu'il fallait attirer l'attention sur les actions exemplaires des autorités locales.

82. Ne serait-il pas logique que tous les Etats tirent la conclusion qui s'impose de tous ces faits et reconnaissent le Gouvernement légitime de la République populaire du Kampuchea?

83. La République démocratique allemande continuera à l'avenir, comme elle l'a fait jusqu'à présent, de se tenir aux côtés du peuple du Kampuchea et de lui accorder toute l'assistance possible. Elle continuera comme par le passé à appuyer activement la lutte légitime du peuple de la République populaire du Kampuchea afin qu'il soit internationalement reconnu, et à lui fournir une aide efficace pour qu'il puisse se départir du lourd héritage que lui a laissé le régime terroriste renversé.

84. La politique étrangère de ce jeune Etat, se fondant sur les principes de la Charte, tendant à la paix et à la stabilité en Asie du Sud-Est et visant à entretenir de bonnes relations avec tous ses voisins, montre clairement que la stabilité de la République populaire du Kampuchea est un élément inhérent à la paix, la sécurité et la stabilité en Asie du Sud-Est dans son ensemble.

85. La trente-sixième session de l'Assemblée générale s'acquitterait de la tâche qui est la sienne si elle tenait compte des faits réels relatifs à cette question.

86. M. ZAINAL ABIDIN (Malaisie) [interprétation de l'anglais]: Du 13 au 17 juillet derniers, plus de 80 pays se sont réunis dans cette même salle pour participer à la Conférence internationale sur le Kampuchea, convoquée conformément à la résolution 35/6, qui a été adoptée à une immense majorité lors de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale. Fidèle à ses objectifs, cette conférence a adopté une déclaration et une résolution qui fixaient le cadre d'une solution politique d'ensemble au problème kampuchéen, sur la base du retrait de toutes les forces étrangères, du respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et du statut de neutralité et de non-alignement du Kampuchea, ainsi que du droit du peuple kampuchéen à l'autodétermination, à l'abri de toute ingérence extérieure. Les éléments principaux des négociations entre les parties en conflit — les mesures qu'elles doivent prendre, l'obligation des Etats voisins du Kampuchea et des grandes puissances — autant d'éléments nécessaires pour assurer la paix et la sécurité du Kampuchea et de ses voisins, étaient clairement précisés dans cette résolution. La Déclaration et la résolution de la Conférence internationale constituent en effet une méthode d'approche positive, équilibrée et pratique, susceptible de rétablir l'indépendance et la souveraineté du Kampuchea et, par là, de soulager les soucis de tous ses voisins. C'est une méthode d'approche que partagent depuis longtemps les Etats de l'ANASE, dont la Malaisie fait partie.

87. Ma délégation est bien entendu encouragée par le soutien et l'attention que la communauté internationale a accordés à la recherche d'une solution politique d'ensemble et par l'appui qu'elle a apporté à la méthode d'approche de l'ANASE. Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général et à tous ceux qui ont fait preuve de compréhension et qui nous ont apporté leur soutien; nous les remercions également pour le zèle qu'ils déploient dans la recherche d'une solution au problème kampuchéen.

88. On ne saurait trop insister sur la nécessité de trouver d'urgence une solution, car tout retard inutile ne ferait qu'aggraver la situation au Kampuchea, où les forces du gouvernement légal du Kampuchea démocratique livrent une résistance de guérilla armée contre les forces d'occupation du Viet Nam. Les pertes en vies humaines ont été lourdes. Les ravages causés à l'économie du pays ont été sans précédent, entraînant des souffrances et des privations considérables pour la population. Sans les efforts dévoués de la communauté internationale, qui s'est unie pour mettre sur pied un programme de secours d'urgence, des centaines de milliers de personnes de plus auraient péri. Un fait est cependant certain : aussi longtemps que dureront les combats, ce sont les populations innocentes du pays qui continueront de pâtir de la misère et du dénuement.

89. Aujourd'hui, près de 200 000 soldats vietnamiens se trouvent encore au Kampuchea. Ils sont pour la plupart concentrés le long de la frontière thaïlandaise, ce qui représente une menace sérieuse à la sécurité et à l'intégrité territoriale de la Thaïlande. Le risque de voir ces affrontements s'étendre aux Etats voisins, notamment à la Thaïlande, demeure donc encore réel et grave, comme nous le voyons depuis deux ans et demi que les forces vietnamiennes ont envahi le Kampuchea et renversé son gouvernement légitime.

90. La persistance des hostilités risque aussi d'amener des puissances extérieures à s'immiscer davantage encore dans les affaires de l'Asie du Sud-Est et à s'y incruster. Le risque de voir les pays de la région entraînés dans le conflit entre grandes puissances, avec les graves répercussions que cela aurait pour leur sécurité et leur stabilité, est donc accru. Voilà ce que nous, pays de la région, voulons éviter. Ce que nous souhaitons, c'est une évolution ordonnée des relations entre les pays de la région, à l'abri de toute ingérence ou intervention extérieure et de la menace du recours à la force, de la part de quelque puissance extérieure que ce soit, directement ou par l'intermédiaire d'un pays de la région.

91. Le règlement du problème kampuchéen est la clef de la paix, de la sécurité et du bien-être non seulement du Kampuchea et de son peuple, mais aussi de l'ensemble de la région. Nous regrettons toutefois que le Viet Nam et la République populaire démocratique lao, tous deux pays de la région de l'Asie du Sud-Est, continuent de nier l'existence du problème kampuchéen et continuent de rejeter toute proposition présentée par l'Assemblée en vue de négociations tendant au retrait des troupes étrangères et à l'élaboration d'une solution politique d'ensemble au Kampuchea. Les résolutions 34/22 et 35/6 de l'Assemblée générale, qui ont bénéficié de l'appui écrasant des Etats Membres, n'ont pas été respectées et les nombreux appels de la communauté internationale n'ont pas été entendus.

92. Nous regrettons tout autant l'absence du Viet Nam à la Conférence internationale sur le Kampuchea. En tant que pays le plus directement intéressé au problème du Kampuchea, son absence nous conduit à nous demander s'il souhaite vraiment la paix et la stabilité en Asie du Sud-Est, comme il le prétend. En fait, nous voyons aujourd'hui le Viet Nam essayer d'éluder la vraie question qui se pose à la région, à savoir l'intervention armée et l'occupation du

Kampuchea par les forces vietnamiennes. Certains ont proposé que la question de la paix et de la sécurité au Sud-Est asiatique soit réglée sur un plan régional par la voie de consultations régionales avec, d'un côté, les pays de l'Indochine — Kampuchea, République démocratique populaire lao et Viet Nam — et, de l'autre, les pays de l'ANASE. Ces propositions, qui tendent manifestement à donner un caractère légal à l'intervention vietnamienne au Kampuchea et à faire reconnaître le régime de Heng Samrin à Phnom Penh, ne nous sont pas acceptables, ni à ceux qui tiennent au principe de non-intervention et de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats; ces propositions ne sauraient donc mener à une solution politique d'ensemble du problème kampuchéen, telle que l'envisage la Déclaration de la Conférence internationale sur le Kampuchea. Cette déclaration représente un consensus idéal pour assurer le rétablissement de l'indépendance et de la souveraineté du Kampuchea tout en garantissant la sécurité et l'intégrité territoriale de tous ses voisins, y compris le Viet Nam lui-même.

93. Il faut maintenant que tous les intéressés fassent un effort sincère pour se rencontrer et négocier les différents éléments déjà identifiés par la Conférence internationale. Le cadre défini par celle-ci est suffisamment souple pour que les négociations fassent avancer de manière constructive vers un règlement politique d'ensemble du problème qui garantisse les intérêts à long terme de tous les Etats de la région. Il aurait également l'avantage de permettre aux pays de la région de se tenir à l'écart des superpuissances et de mener une existence indépendante, non alignée et dans la concorde. Je crois qu'il serait dans l'intérêt bien compris du Viet Nam d'être solidaire de ses voisins de l'Asie du Sud-Est et de participer aux négociations dont ils bénéficieraient tous.

94. Nous tenons à réaffirmer que toute tentative faite pour nous forcer à reconnaître le régime de Heng Samrin au Kampuchea et pour perpétuer la présence des forces vietnamiennes dans le pays, contrairement aux résolutions de l'Assemblée générale, ne peut que prolonger le conflit et le climat d'instabilité qui en résulte dans toute la région. La voie qui mène à une paix et à une stabilité durables ne peut être trouvée en étouffant le problème kampuchéen mais bien plutôt en le regardant en face et en entamant des négociations de bonne foi. C'est dans cet esprit que j'adresse mon appel à la délégation du Viet Nam. Nous souhaitons qu'elle y réponde dans ce même esprit.

95. Nous sommes saisis du projet de résolution A/36/L.3/Rev.1 parrainé par plus de 30 pays, dont le mien. Le projet tend à approuver le rapport de la Conférence internationale sur le Kampuchea, et aussi à créer un comité spécial qui servirait de groupe de travail entre les sessions de la Conférence internationale. Pour nous, ce comité spécial est nécessaire pour maintenir l'élan acquis vers l'objectif d'un règlement politique d'ensemble de la question. Le projet de résolution ne condamne ni ne punit aucun pays; il cherche seulement à amorcer les négociations dans l'intérêt d'un règlement rapide. En tant que coauteur du projet, j'en appelle à tous les membres de l'Assemblée générale pour qu'ils le soutiennent et l'adoptent.

96. M. ROA KOURÍ (Cuba) [*interprétation de l'espagnol*] : Notre époque et cette assemblée sont, maintenant, comme lors d'un passé récent, les témoins d'innombrables actes de thaumaturgie politique. Sans remonter à l'ère de ce qui s'appelle le maccarthysme — que les milieux dirigeants des Etats-Unis semblent vouloir ressusciter une fois de plus dans leur manie de retour aux temps préhistoriques — pas plus qu'à l'époque où la folie belliciste des frères Dulles avait cours, il est impossible de ne pas remarquer l'avalanche assommante de la propagande du sous-monde

impérialiste contre tout changement ou tentative de changement révolutionnaire où qu'il se produise dans le monde.

97. Jour après jour, les moyens d'information de masse des pays capitalistes déversent sur la planète leurs litanies faites de demi-vérités, de contrevérités grossières et de supercheries transparentes conçues par des auteurs médiocres pour des auditoires de mâcheurs de chewing-gum naïfs qui bayent aux corneilles ou de cowboys en goguette.

98. Le « loup féroce » du communisme — espèce de léviathan pour grand-mères sclérosées et droguées de télévision — entrouvre ses mâchoires à tout bout de champ dans l'espoir de croquer le petit chaperon rouge de la « démocratie » capitaliste qui, son petit panier de missiles MX, de bombes à neutrons et de bombardiers B-1 au bras, pudique et timide, nous offre gracieusement de merveilleuses « forces de déploiement rapide » — soutien des tyrannies chancelantes —, le baume de la libre entreprise et des investissements idylliques aux présumées « tendres brebis » du tiers monde, en proie à la faim, à l'analphabétisme, à la misère, à la mort prématurée et à d'autres merveilles du jardin de Pangloss du « monde libre » qui, d'après ses tenants, devrait être défendu à tout prix avec les recettes en dix points de « Mr. Danger ».

99. Avec un aplomb de mythomane on qualifie les réactionnaires antisocialistes de Pologne de « révolutionnaires »; les géophages et fascistes d'El Salvador deviennent des « réformistes »; ceux qui trahissent le peuple palestinien sont portés aux nues; les agresseurs racistes de Pretoria deviennent de chers amis et des alliés irremplaçables; les Américains libéraux sont presque considérés comme des traîtres à la patrie tandis que les aventuriers sans foi ni loi sont encensés comme des « patriotes » et que les mauvais génies de la guerre deviennent des visionnaires « illuminés ». Bref, pour les émules modernes de George Orwell qui, c'est typique, attribuait à une vague « société socialiste » future la pourriture morale qui existait dans son propre monde bien avant la date « fatidique » de 1984, les ennemis des peuples sont leurs sauveurs.

100. Des fariboles de ce genre, pour être énoncées sur un ton sérieux, n'en demeurent pas moins des fariboles.

101. Aussi répugnants que soient les efforts des idéologues bourgeois pour faire de ce qui est irrationnel une réalité, nous sommes écœurés bien davantage encore du mariage des impérialistes et de leur cohorte d'alliés dans la guerre qu'ils ont menée contre les peuples de l'Indochine en collusion avec les nouveaux mandarins de Pékin.

102. Comme les assassins et les bourreaux de la tyrannie de Batista — qui ne se distinguent plus guère des gros richards et des déclassés accueillis dans la confrérie impériale — les uns et les autres fraternisent, comblés d'aise, sur le tas de fumier de la campagne antivietnamienne.

103. Ceux qui, hier, renversaient le prince troubadour Sihanouk — collaborateur qui a d'ailleurs facilité plus tard le génocide perpétré par Pol Pot — pour mettre au pouvoir le régime tyrannique de Lon Nol-Sirik Matak au Kampuchea, ceux qui se sont livrés à la défoliation des forêts du Viet Nam, qui ont assassiné ses fils, qui ont détruit ses biens, qui ont décimé son bétail et épuisé ses moyens de subsistance, ceux qui, pendant des années, ont soumis le peuple lao à une guerre dévastatrice, se présentent maintenant devant l'Assemblée avec un aplomb de pharisien sans pareil comme les défenseurs du peuple kampuchéen et de je ne sais quels droits, qu'ils n'ont jamais respectés eux-mêmes.

104. Mais, en revanche, une chose est sûre, ils se sont trouvé un nouvel allié pour jouer leur farce honteuse : ceux qui furent les avocats vociférants de la pureté du marxisme-léninisme, ceux qui suivaient le « grand timo-

nier », les inventeurs téméraires du « petit livre rouge » et du « tigre de papier », les héros de la cause anticolonialiste — qui préservaient soigneusement pendant ce temps les profits obtenus dans leurs enclaves coloniales sur leur propre territoire — les nouveaux envahisseurs du Viet Nam, les mécènes de Pol Pot, les grands prêtres qui cherchent à liquider le peuple kampuchéen, les inconditionnels, les véritables ennemis historiques des peuples de l'Indochine, sont maintenant les « compagnons d'armes intimes » des impérialistes.

105. Ils méprisent Pol Pot du bout des lèvres, mais, en fait, ils maintiennent ses sicaires aux Nations Unies; ils versent des larmes de crocodile sur les « réfugiés » kampuchéens, mais ne disent pas que 300 000 citoyens khmers sont rentrés chez eux après la libération; ils jettent l'anathème sur la prétendue « intervention » du Viet Nam tout en finançant les bandes contre-révolutionnaires qui opèrent à partir de territoires voisins contre le pouvoir populaire. Comment peut-on se leurrer sur leurs desseins? Depuis quand les impérialistes sont-ils investis d'autorité morale? Qui prétendent-ils intimider avec leurs tambours de guerre, leurs sermons creux, leurs *mea culpa* un peu tardifs? Si ce n'est pas là une hypocrisie monstrueuse, que Tartufe vienne nous le dire!

106. Le Gouvernement révolutionnaire de Cuba reconnaît en tant qu'unique représentant légitime du peuple kampuchéen le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea, dont le siège est à Phnom Penh et dont l'autorité s'étend sur tout le territoire de ce pays; le Gouvernement révolutionnaire de Cuba rejette comme étant spécieuse toute manœuvre tendant à présenter les bandes de Pol Pot et des réactionnaires Son Sann-Sihanouk comme les représentants de ce peuple et il condamne toute tentative faite pour ramener le Kampuchea au statut d'appendice de Pékin ou de comparse de l'impérialisme, comme prétendait le faire la « Conférence internationale sur le Kampuchea », qui a autant de légitimité que ceux qui ont attaqué la Corée sous le manteau protecteur de l'Organisation.

107. Dans le cadre du mouvement des pays non alignés, qui n'est certainement pas réservé aux épîtres insultantes de ceux qui estiment que la souveraineté étrangère leur appartient, nous sommes depuis toujours partisans d'une solution aux problèmes du Sud-Est asiatique — dont la cause essentielle est la politique expansionniste et hégémoniste de Pékin et de l'impérialisme, avec la connivence de ceux qui laissent utiliser leur territoire pour protéger les bandes polpotistes — par des négociations directes entre les pays de la région, sur la base du respect mutuel des principes de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les Etats et de la coexistence pacifique entre ceux-ci, quels que soient leurs régimes politique, économique et social; c'est ce qu'ont d'ailleurs proposé les gouvernements des trois pays d'Indochine.

108. C'est la seule manière d'ouvrir la voie à la création d'une zone de paix, de stabilité et de coopération au Sud-Est asiatique. La voie que proposent les auteurs du projet de résolution A/36/L.3/Rev.1 ne peut, malheureusement, que conduire à un affrontement avec le peuple kampuchéen et, par conséquent, à la défaite assurée des forces de la réaction et de l'impérialisme.

109. M. THUNBORG (Suède) [interprétation de l'anglais] : Il y a trois mois seulement, on a essayé de trouver une solution politique au conflit kampuchéen. Une conférence internationale a été convoquée et une déclaration définissant les éléments d'une solution politique au conflit kampuchéen a été adoptée.

110. La Suède s'est associée à ce consensus parce que la Déclaration énonce les principes qui doivent, conformément à la Charte des Nations Unies, s'appliquer à toute

solution acceptable du conflit. Essentiellement, elle demande le retrait de toutes les forces étrangères et le respect total de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Kampuchea. Elle affirme le droit du peuple du Kampuchea de décider de son destin, à l'abri de toute coercition et ingérence. La Suède souscrit à ces principes et appuie la Déclaration, bien que nous la trouvions trop détaillée dans certaines parties pour être réaliste à l'étape actuelle.

111. La Conférence a, de toute évidence, souffert de l'absence du Viet Nam et des autres Etats qui partagent le point de vue du Viet Nam et nient les prémisses fondamentales de la Conférence, à savoir le fait de l'invasion vietnamienne et de la persistance de l'occupation militaire du Kampuchea. Mon gouvernement regrette vivement le refus, jusqu'à présent, du Viet Nam et de ses alliés de participer aux travaux de la Conférence.

112. Il faut donc en toute priorité, comme avant la Conférence, encourager un dialogue entre les parties intéressées. Seule une amélioration du climat politique, qui pourrait résulter d'un tel dialogue, pourra aboutir à des progrès réels vers un règlement négocié acceptable du conflit. Toutes les voies doivent être explorées pour susciter ce dialogue. Celui-ci doit mettre en jeu non seulement les voisins du Kampuchea, mais aussi ceux dont les intérêts sont directement touchés. Je songe en particulier à la Chine, dont la coopération est essentielle pour tout règlement durable.

113. L'Union soviétique et les Etats-Unis devraient faciliter la solution si leurs attitudes et leurs actions étaient guidées par la recherche d'une stabilité durable dans la région plutôt que par la recherche d'avantages stratégiques.

114. La vie au Kampuchea ne pourra jamais être considérée comme normale tant que des troupes vietnamiennes se trouveront dans le pays. Leur présence est une violation constante du droit international. Toutes les troupes étrangères doivent être retirées. Nous devons insister sur le respect du principe du non-recours à la force contre l'intégrité territoriale et l'indépendance politique des Etats.

115. La reconnaissance du droit du peuple kampuchéen de décider de son avenir sans coercition ou ingérence revêt une importance particulière à la lumière de son histoire récente. Le régime qui a été renversé par l'invasion vietnamienne a été particulièrement répugnant dans l'oppression qu'il a exercée sur le peuple et dans son mépris total des droits de l'homme. L'appui, sous quelque forme que ce soit, au régime de Pol Pot ne peut, comme nous le constatons, servir les intérêts du peuple du Kampuchea. Si les Nations Unies veulent trouver une solution fondée sur

l'exercice du droit du peuple kampuchéen à l'autodétermination dans des élections libres, on peut se demander si le fait que les Nations Unies persistent à reconnaître le régime de Pol Pot n'est pas un obstacle à la solution du problème kampuchéen dans le cadre des Nations Unies. La Suède n'estime pas qu'il y ait un gouvernement qui soit le représentant légitime du peuple du Kampuchea. Nous espérons que des élections libres permettront de constituer ce gouvernement.

116. Nous sommes fermement convaincus qu'une assistance humanitaire continue devra encore être fournie au peuple éprouvé du Kampuchea, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de son pays. Une solution durable pour les Kampuchéens déplacés est directement liée aux conditions d'existence dans leur patrie; par conséquent, une assistance humanitaire adéquate, à l'intérieur du Kampuchea, au-delà de son objectif premier qui est de faire face aux besoins de la survie, constitue également la base essentielle d'une réduction du nombre des Kampuchéens éprouvés le long de la frontière. Je voudrais également souligner l'appui que mon pays accorde au programme de rapatriement du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, dont l'objectif est de permettre aux Kampuchéens en exil de retourner dans leur patrie.

117. Nous espérons que l'assistance internationale au Kampuchea se poursuivra. Mon gouvernement est convaincu que la communauté internationale a la responsabilité collective d'aider le peuple éprouvé du Kampuchea.

118. Compte tenu de ce que je viens de dire, ma délégation approuve l'esprit du projet de résolution dont nous sommes saisis. Nous appuyons la demande faite au Secrétaire général de continuer à exercer ses bons offices. Nos réserves, en ce qui concerne certaines parties du texte, ne nous empêchent pas d'appuyer un projet de résolution qui définit le cadre, élaboré par la communauté internationale, à l'intérieur duquel la solution du problème kampuchéen doit être trouvée.

La séance est levée à 13 heures.

NOTES

1. Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-cinquième année, Supplément de juillet, août et septembre 1980*, document S/14071.

2. Voir *Rapport de la Conférence internationale sur le Kampuchea, New York (13-17 juillet 1981)* [publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.I.20], annexe I.

3. *Ibid.*, annexe II.